



LE 10 AOÛT 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 10 août 2020 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présent : M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT 1260

Monsieur Pierre Renaud, maire fait la présentation du projet de règlement 1260.

RÈGLEMENT 1260

Règlement modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour:

- Remplacer la deuxième phrase de l'article 189 afin de prévoir un délai pour que toute structure d'une enseigne, dont l'usage a cessé, soit enlevée dès qu'elle n'est plus utilisée à cette fin;
- Créer une nouvelle zone à même la zone 8-H afin de soustraire de ladite zone le lot 3 682 316 (terrain situé sur le plateau de la rue Saint-Jean-Baptiste);
- Modifier la grille des spécifications afin de prescrire pour la nouvelle zone les usages autorisés, les normes d'implantation et y ajouter des normes particulières de construction.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer sur ledit projet de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du conseil, l'assemblée publique de consultation est levée à 19 h 35.

SÉANCE RÉGULIÈRE (19 h35)

9492-100820 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis juillet 2020

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire juillet 2020

9493-100820 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

9494-100820 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2001106 – 2001212	191 286,54 \$
Journal des chèques 2001213 – 2001271	81 774,83 \$
Journal des chèques 2001272 – 2001320	101 820,54 \$
Journal des chèques 2001321 – 2001358	108 747,18 \$
Journal des chèques 2001359 – 2001376	230 558,12 \$

9495-100820 **MODIFICATION ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UNE PISCINE INTÉRIEURE INTERMUNICIPALE**

Considérant le résultat de l'ouverture des soumissions pour la construction d'un centre aquatique intermunicipale;

Considérant l'article 12 de ladite entente;

Considérant la résolution 8183-08-20 de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré;

Considérant la résolution 131-20200803 de la Municipalité de Saint-Joachim;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu à l'unanimité de modifier l'entente relative à la fourniture d'une piscine

intérieure afin de prévoir pour la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim :

- Pour les coûts de construction: une contribution financière maximale d'un montant de 9 500 000 \$ taxes nettes incluant les contingences, les extras et les subventions applicables audit montant de 9 500 000 \$;
- Pour les coûts d'opération : une contribution financière maximale d'un montant de 350 000 \$ par année de déficit sur les opérations, ce montant étant indexé selon l'IPC de la région de Québec annuellement;
- Que les citoyens de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré et de la Municipalité de Saint-Joachim auront, par cette entente, les mêmes avantages concernant les coûts d'utilisation de la piscine intérieure que les autres citoyens des municipalités participantes;
- Que cet addenda à l'entente relative à la fourniture d'une piscine intérieure intermunicipale doit être interprété comme la renonciation au retrait en vertu de l'article 12 D) de la part de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré et de la Municipalité de Saint-Joachim.

9496-100820 **MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ #310004**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu à la majorité :

1. De donner suite au rapport déposé concernant l'enquête administrative et d'imposer à l'employé portant le numéro #310004 une suspension sans solde de cinq (5) jours;
2. De demander au directeur général de transmettre une lettre à l'employé concerné mentionnant les faits qui lui sont reprochés et l'informant de la décision du conseil municipal.

Pour : 5 Contre : 2

9497-100820 **HÉMA QUÉBEC – COLLECTE DE SANG – PRÊT SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE 28 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le prêt de la salle du centre communautaire à Héma-Québec pour la clinique de sang du 28 octobre 2020.

9498-100820 **MANDAT À L'UMQ – MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'entériner le mandat à l'Union des municipalités du Québec pour le maintien de l'équité salariale, le tout suivant l'offre de services datée du 16 juillet 2020 au montant de 3 900 \$ plus les taxes, les frais de déplacement et d'administration.

9499-100820 **PROTOCOLE D'ENTENTE FIMEAU** – autorisation à signature

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux, à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention dans le cadre du programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*.

9500-100820 **ÉTAT DE LA SITUATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE REGROUPEMENT ENTRE LA VILLE DE BEAUPRÉ ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

ATTENDU la résolution 8978-060519 adoptée le 6 mai 2019 pour réaliser une étude d'opportunité pour un regroupement entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

ATTENDU la résolution 9067-080719 adoptée le 8 juillet 2019 pour la formation d'un comité de travail composé d'élus et d'officiers municipaux de chacune des municipalités;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Joachim a choisi de mettre fin au processus d'analyse d'opportunité concernant la faisabilité d'un regroupement entre la Municipalité de Saint-Joachim et la Ville de Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de prendre acte de la résolution 123-20200803 de la Municipalité de Saint-Joachim et de mettre fin à la démarche de l'étude de regroupement municipal entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim.

9501-100820 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – PRÊT SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter la salle du centre communautaire à Ressources Familiales Côte-de-Beaupré pour les ateliers parentaux de groupe pour le programme Triple P qui se tiendront les 14 et 21 octobre, 4 et 11 novembre et 2 décembre 2020 de 18 h à 21 h. Si la déclaration d'urgence sanitaire est toujours en vigueur (crise de la COVID-19) et que des mesures particulières imposées doivent être prises, Les Ressources Familiales Côte-de-Beaupré s'engagent à les respecter.

9502-100820 **DÉCÈS M. BERTRAND BLAIS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'offrir nos plus sincères condoléances à la famille de M. Bertrand Blais, ancien employé de la Ville et de faire un don de 150 \$.

9503-10820 **MANDAT À LA FIRME TREMBLAY BOIES CABINET D'AVOCATS PROCÉDURES JURIDIQUE RESTITUTION D'UNE AVANCE VERSÉE LORS DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE R0157**

ATTENDU la mise en demeure transmise le 23 juillet 2020 à « *L'Appel du Large inc.* »;

ATTENDU la réponse reçue de « *L'Appel du Large inc.* » le 30 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu à l'unanimité de mandater la firme Tremblay Boies de poursuivre des procédures juridiques nécessaires afin de recouvrer l'avance versée lors de la signature d'un contrat de service R0157

9504-100820 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR L'AGRANDISSEMENT DU PAVILLON LE BOISCLAIR –AJOUT D'UNE PISCINE**

ATTENDU la résolution #8966-290419 adoptée le 29 avril 2019 autorisant l'appel d'offres public pour l'agrandissement du Pavillon le Boisclair – ajout d'une piscine;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts produite par la firme CCM2 Architectes;

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix après taxes
Construction Béland & Lapointe	13 261 300,00 \$
Ronam Construction inc.	13 870 300,00 \$
SM construction inc.	13 693 500,00 \$
Construction Pierre Blouin	13 527 268,65 \$
Drolet Construction	13 773 500,00 \$
L'Intendant	13 682 812,43 \$

ATTENDU notamment la recommandation des professionnels au dossier;

ATTENDU que les sommes utiles pour ce contrat seront puisées à même le règlement 1243 et des subventions applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « **CONSTRUCTION BÉLAND & LAPOINTE** » au montant de 13 261 300 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 14 juillet 2020;

9505-100820 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – 22 RUE DES MORILLONS**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 22, rue des Morillons a déposé les plans pour une demande de permis pour l'agrandissement de la maison et pour la fermeture de l'escalier en cour arrière;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet d'agrandissement de la maison et la fermeture de l'escalier suivant les documents joints à la recommandation #20-43 du CCU du 14 juillet 2020.

9506-100820 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (64, RUE BOUSQUET)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 64, rue Bousquet a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du garage projeté, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction du garage détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-44 du CCU du 14 juillet 2020.

9507-100820 **PROJET DE RÉNOVATION DES GALERIES – 11 111 AVE ROYALE**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 11111, avenue Royale a déposé des images et une description des travaux pour une demande de permis pour refaire les 2 galeries de la façade avant et pour déplacer l'escalier menant à la galerie du rez-de-chaussée;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que le bâtiment est identifié comme étant d'intérêt architectural et patrimonial à valeur forte;

Attendu que les travaux sur les galeries consistent à refaire les planchers qui seront reconstruits en bois, à préserver les garde-corps qui seront repeints et à déplacer vers l'extrémité droite du bâtiment l'escalier menant au rez-de-chaussée;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de rénovation des deux galeries et le déplacement de l'escalier sont conformes et répondent aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de rénovation des deux galeries ainsi que le déplacement de l'escalier menant au rez-de-chaussée suivant les documents joints à la recommandation #20-45 du CCU du 14 juillet 2020.

9508-100820 **PROJET D'ENSEIGNE – 11 025, BOUL. STE-ANNE**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 11025, boulevard Sainte-Anne a déposé les documents pour une demande de permis pour l'installation d'une enseigne détachée du bâtiment;

Attendu que le propriétaire souhaite faire approuver la structure d'enseigne, alors que chacun des commerces fera approuver individuellement son affichage;

Attendu qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis pour

toute enseigne située dans un corridor de 500 mètres calculé de part et d'autre de l'emprise des boulevards Sainte-Anne (route 138) et du Beau-Pré (route 360) est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet d'enseigne suivant les documents joints à la recommandation #20-46 du CCU du 14 juillet 2020.

9509-100820 **CESSION POUR FINS DE PARC – PROJET L'ALTITUDE (PLATEAU ST-JEAN-BAPTISTE)**

Attendu que le promoteur du projet de développement l'Altitude souhaite céder, aux fins de parc de la phase I dudit projet, le terrain no. 3, soit le lot projeté 6 360 009 d'une superficie de 632,4 m²;

Attendu que la superficie du site compris dans la phase I du projet aux fins de calcul de la contribution aux fins de parc prévue à la réglementation municipale est de 59 925.3 mètres carrés;

Attendu que la valeur de la contribution aux fins de parc, terrain de jeux et espace naturel doit correspondre à 10 % de la superficie du terrain, soit 5 992.5 m² (10 % de 59 925.3 m²);

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis de convenir d'une combinaison de contribution en terrain et d'un versement en argent qui doit correspondre à 10 % de la valeur du site pour le total de la cession et du versement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'accepter pour cession aux fins de parc le terrain no. 3, soit le lot projeté 6 360 009 d'une superficie de 632,4 m² ainsi que la somme à verser à la Ville pour combler la différence entre la valeur de la superficie du terrain et la valeur du droit relatif aux parcs qui doit être versé selon le pourcentage de 10 % exigé.

9510-100820 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT 1260-1**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement 1260-1 modifiant le règlement 1192 rue le zonage pour :

- Remplacer la deuxième phrase de l'article 189 afin de prévoir un délai pour que toute structure d'une enseigne, dont l'usage a cessé, soit enlevée dès qu'elle n'est plus utilisée à cette fin;
- Créer une nouvelle zone à même la zone 8-H afin de soustraire de ladite zone le lot 3 682 316 (terrain situé sur le plateau de la rue Saint-Jean-Baptiste);
- Modifier la grille des spécifications afin de prescrire pour la nouvelle zone les usages autorisés, les normes d'implantation et y ajouter des normes particulières de construction.

9511-100820 **SURDIMENSIONNEMENT DU PLUVIAL – PROJET L'ALTITUDE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de payer le surdimensionnement de la conduite 600mm au montant de 20 866,80 \$ plus les taxes pour un total de 23 991,60 \$.

9512-100820 **ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'entériner l'achat d'un tracteur à gazon pour le service des loisirs au montant de 18761,45 \$ incluant les taxes. Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

9513-100820 **FADOQ – COURS DE DANSE – GRATUITÉ PRÊT DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire, lorsqu'elle n'est pas louée, pour des sessions de danse les mardis de 19 h à 21 h, les mercredis de 9 h à 11 h et les jeudis de 10 h à 11 h et de 19 h à 20 h. Il est clairement entendu que la FADOQ sera responsable du ménage de la salle. Si la déclaration d'urgence sanitaire est toujours en vigueur (crise de la COVID-19) et que des mesures particulières imposées doivent être prises, la FADOQ s'engage à les respecter.

9514-100820 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1260-1**

Monsieur Pierre Renaud, maire, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption le projet de règlement numéro 1260-1 modifiant le règlement 1192 sur le zonage afin de prévoir un délai de vingt-quatre (24) mois pour que toute structure d'une enseigne soit enlevée lorsque l'usage a cessé, de créer une nouvelle zone à même la zone 8-H et de modifier la grille des spécifications pour la nouvelle zone.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

9515-100820 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1261**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1261 décrétant des travaux municipaux pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers, la démolition de la caserne actuelle et les honoraires professionnels y étant reliés et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 847 200 \$, remboursable en vingt (20) ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

9516-100820 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1262**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1262 modifiant le règlement d'emprunt numéro 1255 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 3 100 000 \$.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq personnes sont présentes. Une question est posée au sujet du terrain AIM et du site pour une éventuelle future caserne.

9517-100820 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20h .

Pierre Renaud
Maire

Roch Lemieux, greffier adjoint,
Directeur général et trésorier